

GUIDE PRATIQUE • ÉLEVAGE MICRO-BA

FACTURE ÉLECTRONIQUE

LE RACCOURCI À 0 €

Être prête au 1^{er} septembre 2026, simplement.

L'ESSENTIEL

Au 1er septembre 2026, tu dois pouvoir recevoir tes factures électroniques. Pour les petites et micro-entreprises, l'obligation d'émettre arrive au 1^{er} septembre 2027.

Ce guide t'aide à être en règle avec la loi en 15 minutes !

Tu vas choisir une plateforme agréée (PA),

activer une solution de réception

et conserver les justificatifs utiles.

Ce que tu obtiens



2026 JE REÇOIS	0 €* LE RACCOURCI	2027 J'ÉMETS
--------------------------	-----------------------------	------------------------

Version vérifiée le 1^{er} septembre 2026

* Offre gratuite Macompta.fr pour un non-abonné, jusqu'à 20 factures par mois, selon les conditions affichées au 01/09/2026.

Ce qui change pour toi

La réforme concerne les opérations entre entreprises établies en France et assujetties à la TVA française, y compris celles qui ne collectent pas la TVA. Le régime micro-BA ne dispense donc pas de la réception électronique.

Le calendrier en un coup d'œil

Date	Ce qui devient obligatoire	Pour qui ?
1er sept. 2026	Pouvoir recevoir des factures électroniques	Toutes les entreprises concernées, quelle que soit leur taille.
1er sept. 2027	Émettre électroniquement et transmettre les données attendues	Petites et micro-entreprises, dont les exploitations concernées relevant du micro-BA.

CONCRÈTEMENT EN 2026

Tu n'as pas encore à changer ta façon d'émettre tes factures au seul motif de cette réforme. En revanche, tu dois avoir désigné une plateforme agréée capable de les recevoir pour toi.

Une PA, c'est quoi ?

Une plateforme agréée est un opérateur immatriculé par l'administration fiscale. Elle reçoit, transmet et, le moment venu, émet les factures électroniques. Elle échange aussi les données réglementaires avec l'administration.

À retenir : un PDF ordinaire envoyé par e-mail n'est pas, à lui seul, une facture électronique conforme au nouveau dispositif.

Le raccourci à 0 €

Une option simple consiste à activer uniquement la plateforme agréée Macompta.fr pour recevoir les factures. L'offre affichée pour les non-abonnés est gratuite jusqu'à 20 factures par mois.

AVANT DE COMMENCER

Prépare ton numéro SIREN, une pièce d'identité valide, ton téléphone avec caméra et un justificatif d'immatriculation au RNE.

Ton pas-à-pas

1

Ouvre la page dédiée

Commence ton inscription depuis la page « Facturation électronique » de Macompta.fr.

[Ouvrir macompta.fr/facturation-electronique](https://macompta.fr/facturation-electronique)

2

Choisis « Plateforme agréée seule »

Sélectionne bien l'accès à la plateforme agréée, sans souscrire par erreur à un logiciel de comptabilité ou de facturation dont tu n'as pas besoin.

3

Renseigne ton entreprise

Indique ton SIREN et complète les informations demandées. Vérifie soigneusement l'identité, l'adresse et les coordonnées avant de valider.

4

Ajoute ton justificatif RNE

Le formulaire demande un Kbis, récupère à la place le justificatif d'immatriculation RNE de ton élevage sur DATA INPI.

[Rechercher ton entreprise sur DATA INPI](#)

Finaliser l'adhésion

5

Effectue la vérification d'identité

Suis les instructions de contrôle : photographie ou vidéo de ta pièce d'identité, puis vérification de ton visage. Fais-le dans un endroit bien éclairé.

6

Lis puis signe électroniquement

Relis le contrat d'engagement, le tarif, les limites de l'offre et les conditions de résiliation. Signe seulement lorsque tout correspond à ton choix.

7

Active la réception

Vérifie que l'entreprise est bien rattachée à la PA et que l'adresse de réception est activée dans l'annuaire. Garde le message de confirmation.

8

Conserve tes preuves

Télécharge ou classe : contrat signé, confirmation d'activation, conditions tarifaires et coordonnées du support.

Ta checklist

- Mon SIREN est correct.
- Mon justificatif RNE est à jour.
- J'ai choisi « plateforme agréée seule ».
- J'ai vérifié le plafond gratuit de mon offre.
- Mon adhésion est confirmée et la réception est active.
- J'ai sauvegardé le contrat et les confirmations.

C'EST TOUT !

À ce stade, tu es équipée pour recevoir les factures électroniques. Pense à surveiller les messages de ta PA et à préparer l'étape « émission » avant septembre 2027.

Les points à vérifier

Le “0 €” a des conditions

Au 1^{er} septembre 2026, Macompta.fr affiche pour les non-abonnés une offre gratuite jusqu'à 20 factures par mois. Au-delà, des paliers payants sont indiqués. Les offres commerciales peuvent évoluer : vérifie toujours le tarif affiché juste avant de signer.

Ton activité exacte compte

Ce guide vise une exploitation relevant du micro-BA, mais les obligations précises dépendent aussi de tes opérations, de tes clients, de ton établissement en France et de ta situation au regard de la TVA. En cas de doute, utilise le questionnaire officiel ou demande confirmation à ton service des impôts des entreprises.

Ne confonds pas réception et émission

La réception obligatoire depuis septembre 2026 ne signifie pas que toutes les petites structures doivent déjà émettre électroniquement à cette date. Leur échéance d'émission est fixée au 1^{er} septembre 2027.

Vérifie que la plateforme reste agréée

L'administration publie la liste officielle des plateformes agréées. Contrôle le statut de ton opérateur, surtout si tu changes d'offre ou de prestataire.

[Consulter la liste officielle des plateformes agréées](#)

BESOIN D'UN CONTRÔLE PERSONNALISÉ ?

Le questionnaire officiel « ce que ça change pour moi » aide à préciser les obligations selon les clients, les opérations et le régime de TVA.

[Accéder au questionnaire officiel](#)

Sources utiles

- [Calendrier général de la réforme — economie.gouv.fr](https://economie.gouv.fr)
- [Découvrir la facturation électronique — impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)
- [Facturation électronique et plateformes agréées — impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)
- [Liste officielle des plateformes agréées — impots.gouv.fr](https://impots.gouv.fr)
- [Plateforme agréée Macompta.fr et tarifs affichés](https://macompta.fr)
- [DATA INPI — données du Registre national des entreprises](https://data.inpi.fr)

Avertissement

À LIRE AVANT D'AGIR

Ce document est un guide pratique d'information générale, vérifié au 1^{er} septembre 2026. Il ne constitue ni un conseil juridique, fiscal ou comptable, ni une validation individuelle de ta situation. Les textes, listes d'opérateurs et offres commerciales peuvent évoluer. Vérifie les informations officielles et les conditions du prestataire au moment de ton adhésion.